

Déclaration Cfdt sur la politique Framatome lors des entretiens annuels

Madame la présidente,

A l'instar de nos collègues d'une autre organisation syndicale, qui vous avez déjà alerté lors du CSE de janvier de cette année, les élus Cfdt de Courbevoie vous interpelle au sujet de la politique Framatome dans le cadre de la campagne d'entretiens annuels en cours.

De nombreux salariés nous ont sollicités ces dernières semaines face une dérive observée dans le formulaire utilisé pour mener ces entretiens.

En effet, un onglet spécifique est prévu à cet objet et il s'intitule : **Appréciation des compétences comportementale**. Or, il ne s'agit pas que d'un simple rappel des 10 comportements Framatome. Une case dédiée prévoit, en effet, le « Feedback du manager sur le comportement ». Sur quels critères avec quelle grille d'évaluation ? Rien de tout cela n'est précisé.

Pire, certains salariés, au moment signer le formulaire, ont découvert que des objectifs qui leur avaient été fixés lors de l'entretien sont désormais assujettis à une évaluation comportementale. Cela aura donc un impact significatif sur leur gratification salariale.

Nous vous rappelons donc, une nouvelle fois, que la cour de cassation, dans son arrêt du 15 octobre 2025, a jugé que les entretiens individuels pratiqués par un employeur avec ses salariés doivent reposer **sur « des critères précis, objectifs et pertinents », et non sur des qualités morales**. Elle ajoute qu'il est en outre impossible « de savoir dans quelle proportion exacte » ces critères s'articulent avec « les critères d'appréciation purement techniques ». Cela résulte des articles L. 1121-1, L. 1222-2 et L. 1222-3 du code du travail.

Framatome est donc, in fine, en totale illégalité, tant sur la forme que sur le fond. Nous avons, en notre possession, plusieurs échanges écrits et factuels entre des salariés, des RH et des managers à ce sujet. Si la Direction s'obstine et ne corrige d'elle-même ces entretiens et le formulaire associé, la Cfdt prendra ses responsabilités en portant, via ses conseils, l'affaire en justice.

Dans le contexte politique et industriel actuel pour la filière nucléaire, il serait fort préjudiciable pour Framatome qu'une telle affaire se retrouve en place publique. Nous espérons que la direction entendra raison et évitera ainsi d'écorner l'image de la marque employeur.

Merci de votre attention.

